

Agression sexuelle sur mineure à Libreville...

Il abusait de sa belle-fille depuis l'âge de 8 ans

COE  
Libreville/Gabon

**PATRICE** Fapong, Camerounais de 40 ans, domicilié à Venez-Voir, exerçant comme électronicien, a été interpellé le 25 décembre dernier par les agents de la Direction générale des recherches (DGR). Il est soupçonné d'avoir abusé sexuellement de sa belle-fille, depuis l'âge de 8 ans. Il attend d'être déféré devant le parquet de Libreville. D'après la petite E.C.M, Gabonaise de 12 ans, élève en 5e année à l'école publique de Venez-Voir, domicilié au quartier éponyme avec sa mère et son beau-père, ce dernier abuserait d'elle depuis qu'elle a 8 ans. Elle soutient qu'il s'arrangeait à

l'entraîner dans la chambre qu'il partage avec sa concubine, en l'absence de cette dernière. L'ayant ainsi à sa merci, il assouvissait sa basse besogne. Pour réduire sa proie au silence, il la menaçait de les éliminer, elle et sa mère, au cas où elle aurait l'intention de révéler ce secret qui l'a rongée quatre années durant. Mais au bout d'un certain temps, des odeurs nauséabondes commençaient à émaner de son corps. Ainsi qu'un liquide qui laissait des traces sur ses vêtements. Interpellée par tous ces mystères, la mère essaiera, en vain, de savoir ce qui se passe. C'est lorsque E.C.M se rend chez sa grand-mère maternelle, au PK 8, pour des vacances, que le pot-aux roses est découvert.



Photo : COE

Patrice Fapong, désormais aux mains de la justice, va devoir répondre de ses actes.

Interpellée elle aussi par l'odeur puante dégagée par le corps de sa petite-fille, la grand-mère va plus loin dans ses investigations et découvre que le sexe de l'enfant a déjà été visité. Elle convoque

sa fille pour plus d'explications. La maman interroge alors la fillette, qui lui fait savoir que le responsable de tous ces dégâts n'est autre que son concubin. Choquée par une telle nou-

velle, la mère de la victime en informe aussitôt les siens. Ces derniers se rendent au domicile du beau-papa présumé violeur, pour tâcher de comprendre ce qui ne tourne pas rond dans sa tête. Patrice Fapong, qui pressent que les choses risquent de mal se passer pour lui, tente de prendre la poudre d'escampette par le fenêtre de sa chambre. Mais il est rapidement rattrapé par les oncles de la petite fille, qui lui font passer un petit sale quart d'heure. Conséquence, lorsque l'agresseur présumé arrive au poste de gendarmerie cette nuit-là, les agents demandent qu'il soit conduit d'abord dans une structure sanitaire pour des soins. Il est alors acheminé au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul). Ce

n'est que le lendemain que Fapong est interpellé. Devant les gendarmes, l'individu nie d'abord en bloc ce dont on l'accuse, puis déclare qu'il ne s'est limité qu'aux attouchements, sans plus, depuis le mois de novembre seulement. Une thèse que les agents ont du mal à digérer, étant donné que l'examen médical pratiqué sur la petite E.C.M., à l'hôpital de la coopération sino-gabonaise, conclut à une rupture ancienne de l'hymen. Le quadragénaire tente alors de se justifier, arguant de ce que la première fois qu'il a voulu passer à l'acte, c'était à cause d'une scène de ménage entre sa concubine et lui. Cette dernière se serait réfugiée dans une autre pièce de la maison, laissant ainsi l'enfant à sa merci!

... et tentative de viol sur mineure à Koula-Moutou

Onayi poursuivi pour des attouchements sexuels sur la cadette de son ex

SCOM  
Libreville/Gabon

**IDRISS** Onayi, Gabonais de 31 ans, agent à la Société gabonaise de sécurité (SGS), a été neutralisé, dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 décembre dernier, par les parents de C. M., une fillette de 8 ans, qu'il aurait tenté de violer au domicile familial de cette dernière, sis au quartier Ménage à Koula-Moutou. Déféré devant le parquet, le lundi 28 décembre par les agents du commissariat du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, le mis en cause a été écroué à la prison centrale de cette localité. La plainte déposée par Elisabeth B., la mère de la victime, permettra aussitôt l'ouverture de l'enquête, le lendemain, sur instruc-



Photo : DR

Idriiss Onayi, le présumé délinquant sexuel.

tions du procureur de la République. Le présumé violeur, remis à la disposition des policiers, va alors faire l'objet d'une garde à vue, dans le cadre de la procédure visant à faire toute la lumière sur cette affaire.

Lors de la confrontation des deux parties au poste de police, C. M. raconte que, le jour des faits, elle est endormie dans la chambre qu'elle partage avec sa sœur aînée, l'ex-concubine de son agresseur présumé, quand ce dernier fait irruption dans cette même pièce et décide de s'allonger à ses côtés. Il est environ 4 heures. Peu après, explique-t-elle, l'homme lui aurait ôté le sous-vêtement, avant de se mettre à la caresser. Mais, non content de s'en tenir à ce fantasme, Onayi tentera de pénétrer la gamine, qui se met à hurler de douleur. Pour échapper à son présumé bourreau, elle quitte la couchette et sort à toute hâte de la chambre. Elle réveille sa mère, et lui explique la scène qu'elle vient de vivre. En se dirigeant dans la chambre de l'enfant, Elisabeth Bou-

konde constate effectivement que l'ex-amant de sa fille aînée est allongé sur le lit. Les frères de la fillette vont alors, par la suite, se charger de le mettre hors d'état de nuire. Dans sa déclaration, Idriiss Onayi révèle que, ce jour-là, il a

quitté son domicile du quartier Mayang, pour aller passer du temps avec son ancienne dulcinée. Mais à son arrivée à la demeure de cette dernière à Ménage, il se rend compte qu'elle est absente. Sauf que dans la chambre qu'il fréquente ré-

gulièrement, c'est la petite C. M. qui se trouve sur le lit. « Le mis en cause nous a indiqué qu'il était en état d'ébriété, en rentrant dans la chambre dans laquelle se trouvait la gamine », renseigne un officier de police judiciaire (OPJ).

A la suite d'une série de braquages présumés  
La bande à Gauthier Mouroumo sous l'éteignoir

B.M.  
Libreville/Gabon

CINQ jeunes ayant fait du braquage leur gagne-pain, ont fini par se retrouver, une fois de plus, entre les mains de la police. Gauthier Mouroumo, 27 ans, Gabonais, cerveau de la bande, qui avait également comme membres, Gabin Nayang, Camerounais de 21 ans, alias Eto'o, Ella Ekome, autrement dit "Malheur", Didier Ndong Etougou, appelé aussi Samy (20 ans) et Edmond Derly Mvone Ebang, alias "Monstro" (20 ans), tous Gabonais, sont bien connus des registres de la police d'investigations judiciaires (Pij). Les fêtes de fin d'année se présentent comme des moments propices pour les malfrats pour se faire une santé financière.

Pour ce faire, ils montent, comme à leur habitude, un stratagème pour arriver à leurs fins. Le premier cité se charge au préalable de fournir le véhicule, du resté volé, pour l'opération qui consiste à détrousser les paisibles citoyens de leurs biens. C'est donc avec un véhicule de marque Toyota, à usage de taxi, immatriculé AR-411-AA, qu'ils ont opéré tout récemment. "Eto'o", lui, apporte les machettes, une fois que le moyen de transport est trouvé. Les autres viennent par la suite compléter le tableau avant de passer à l'acte. La semaine dernière, le groupe ainsi constitué commence par braquer un couple à Akébé, en lui subtilisant des téléphones portables et de l'argent. Quelque temps après, deux dames subissent le même sort, toujours à Akébé, avant que les présumés bandits décident de

se diriger vers Mindoubé, pour faire d'autres victimes. Leur point de chute, Derrière-l'Assemblée, au carrefour communément appelé "Mackjoss". Gauthier Mouroumo et ses compères réussissent, vers 2 heures du matin, à brutaliser un policier. Malgré la lutte opposée par ce dernier pour protéger son arme, ils réussissent tout de même à la lui arracher, après l'avoir sérieusement amoché. "Monstro" se charge ensuite de vider le barillet de ses munitions, avant que "Malheur" n'aille enterrer le pistolet chez lui. C'est sur la base du signallement fourni à la Pij que ces indéliçats seront pris dans la nasse, tandis que l'arme volée et les munitions sont finalement retrouvées chez le duo. L'ensemble de la bande a été présenté devant le parquet et mis sous mandat de dépôt.

**PROLONGATION EXCEPTIONNELLE**  
Jusqu'au 31 Décembre 2015

**DECODEUR A 15 000 FCFA\***  
+ PARABOLE OFFERTE

**ABONNEZ VOUS VITE !**

86 00

**5 BOUQUETS CANAL+**

\*Offre valable du 01/12/2015 au 31/12/2015 pour tout nouvel abonné à l'un des bouquets Canal+. L'offre est soumise à l'achat d'un décodeur compatible et d'une parabole. Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site www.canalplus.com